

CALENDRIER FORMATIONS UD 2023

DATES	INTITULES DES STAGES	CONDITIONS D'ACCES
9 au 13 Janvier	DECOUVERTE DE FO	Manifester un intérêt pour l'action syndicale
6 au 10 Février	DECOUVERTE DE FO UL LE HAVRE	Manifester un intérêt pour l'action syndicale
6 au 10 Mars	FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT	Avoir effectué le stage DECOUVERTE. Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir.
4 au 6 Avril	JE NEGOCIE	Avoir effectué le stage DECOUVERTE. S'adresse principalement aux Délégués Syndicaux et Délégués Syndicaux Centraux, aux Secrétaires de Syndicats ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.
10 au 12 Mai	CONNAITRE SES DROITS	Avoir effectué le stage DECOUVERTE. Appréhender la recherche dans le Code du Travail et la Convention Collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles.
5 au 9 Juin	DECOUVERTE DE FO	Manifester un intérêt pour l'action syndicale
12 au 16 Juin	C.S.E.	Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage DECOUVERTE DE FO ou s'engager à le faire. Etre membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Impératif : être pris en charge par le CSE.
19 au 21 Septembre	CONNAITRE SES DROITS	Avoir effectué le stage DECOUVERTE. Appréhender la recherche dans le Code du Travail et la Convention Collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles.
2 au 6 Octobre	DECOUVERTE DE FO	Manifester un intérêt pour l'action syndicale
7 au 9 Novembre	JE NEGOCIE	Avoir effectué le stage DECOUVERTE. S'adresse principalement aux Délégués Syndicaux et Délégués Syndicaux Centraux, aux Secrétaires de Syndicats ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.
11 au 15 Décembre	C.S.S.C.T.	Avoir effectué le stage DECOUVERTE DE FO ou s'engager à le faire. Etre membre CSSCT/CSE ou référent harcèlement. Impératif : être pris en charge par l'employeur.

Pour les sessions de formations, excepté le stage DECOUVERTE (20 candidats maxi), le nombre d'inscrits étant limité à 15 par le Centre de Formation, seules **2 ou 3 candidatures maximum par syndicat seront retenues.**